



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 20 janvier 2015 à 15 h 45 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président ainsi que madame la conseillère Myriam Nadeau formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-38*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ DU 316, RUE SAINT-ANDRÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet	Requérant
316, rue Saint-André	Alain Garand

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-39*

ENTRETIEN DES PATINOIRES DE PROXIMITÉ 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-462 du 10 juin 2014, acceptait le nouveau plan de déploiement des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déploiement des patinoires extérieures offre actuellement 89 patinoires extérieures (5 grands publics, 60 patinoires avec ou sans bandes et 24 patinoires de proximité);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a bonifié à 2 000 \$ les services d'entretien d'une patinoire de proximité, plus un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour couvrir leur entretien lors de tempêtes hivernales de 10 cm et plus, portant ainsi l'aide financière totale à 3 500 \$ et que 18 organismes se sont prévalus de cette possibilité;

CONSIDÉRANT QUE le plan prévoyait également que les organismes pouvaient se prévaloir d'un financement moindre lorsque la Ville assumait le déblaiement des chutes de neige de plus de 10 cm, et que la rémunération était alors de 2 000 \$ pour l'entretien de la patinoire et qu'un seul organisme s'est prévalu de cette possibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière de 3 500 \$, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, aux organismes suivants qui exploitent une patinoire de proximité :
 - Le Conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger
 - L'Association des résidents des Terrasses-Lakeview
 - L'Association des résidents des Jardins Taché inc.
 - L'école du Lac-des-Fées
 - L'Association des résidents des Hautes-Plaines
 - L'Avenue des jeunes
 - L'école du Parc-de-la-Montagne
 - L'Association du Patrimoine du Ruisseau de la Brasserie
 - Le Conseil d'établissement de l'école du Dôme
 - La Fondation A.S.H.
 - Le collège Saint-Alexandre de la Gatineau
 - Adojeune Inc.
 - Le Relais des jeunes Gatinois
 - Le Conseil d'établissement de l'école des Trois-Saisons
 - La Corporation du centre communautaire Saint-Gérard
 - L'école le Tremplin
 - Le Club Optimiste de Touraine
 - L'Association du Parc Gérard-Marchand

- de verser une contribution financière de 2 000 \$, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à l'organisme suivant qui exploite une patinoire de proximité :
 - L'Association des résidents de Bellevue Nord

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	65 000 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-40*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est engagée dans la démarche Gatineau, Municipalité amie des aînés et, qu'à cet effet, elle met à la disposition des organismes du milieu un soutien aux activités intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations à la Commission sur les aînés de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur les aînés de Gatineau, à sa réunion du 27 novembre 2014, acceptait de recommander ces projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous, les subventions recommandées par la Commission sur les aînés de Gatineau afin de réaliser l'activité mentionnée :

Propositions retenues

1) Académie des retraités de l'Outaouais

Titre : Grands-parents d'un jour et magasin partage.

Descriptif : Fête de Noël pour familles à revenus modestes et activités de soutien pour le matériel scolaire.

Montant accordé : 1 000 \$

2) Ado-Jeunes

Titre : Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait.

Descriptif : Organisation et mise en œuvre de fêtes de quartiers par des jeunes et des aînés.

Montant accordé : 5 000 \$

3) L'Arche Agapé

Titre : Ateliers d'arthérapie.

Descriptif : Ateliers mixtes aînés, jeunes et personne ayant une déficience intellectuelle.

Montant accordé : 1 100 \$

4) Association des bénévoles des milieux d'hébergement du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (CSSSG)

Titre : Programme des jeunes bénévoles.

Descriptif : Programme de jeunes bénévoles dans quatre milieux d'hébergement du CSSSG permettant d'offrir des activités et des services aux personnes y résidant.

Montant accordé : 5 000 \$

5) Cercle des fermières de Buckingham

Titre : Projet intergénérationnel, volet artisanat jeunesse.

Descriptif : Ateliers d'artisanat pour les classes de 4e et de 5e année de l'école St-Jean de Brébeuf.

Montant accordé : 700 \$

6) Ligue d'échecs de l'Outaouais

Titre : Aînés bien entourés pour une soirée échiquéenne enjouée et sucrée.

Descriptif : Ateliers d'apprentissage des échecs par les jeunes auprès de leurs aînés, parties d'échecs et repas à la cabane à sucre.

Montant accordé : 5 000 \$

Montant total accordé : 17 800 \$

Le trésorier est autorisé à émettre, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un chèque à chacun des organismes mentionnés représentant 75 % de la somme indiquée. Le solde de 25 % sera remis suite au dépôt du rapport d'activités du projet proposé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-971 – Politique familiale – Contributions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-41*

CADRE DE SOUTIEN À L'ACTION COMMUNAUTAIRE - RECOMMANDATION DES MONTANTS ATTRIBUÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de soutien à l'action communautaire a été diffusé en août 2014 et que les demandes afférentes au cadre ont été déposées et évaluées en octobre et en novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-855 du 18 novembre 2014, entérinait les modifications proposées au cadre de soutien à l'action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé, à sa réunion du 20 novembre 2014, recommandait au conseil municipal d'adopter les contributions financières d'une somme de 477 709 \$ aux organismes communautaires, conformément au cadre de soutien à l'action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-896 du 9 décembre 2014, adoptait un budget de 675 000 \$ pour le cadre de soutien à l'action communautaire 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier d'une somme de 477 709 \$ aux organismes communautaires, comme indiqué à l'annexe A, conformément au cadre de soutien à l'action communautaire;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	477 709 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-42*

RECOMMANDATION DES SOMMES ATTRIBUÉES SELON LES PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 17 décembre 2014, a pris connaissance des rapports d'analyse des demandes du cadre de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil :

- d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution financière de 619 645 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau, suite à la recommandation du 17 décembre 2014;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms indiqués ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

Nom de l'organisme	Contribution financière recommandée
Association des résidents du domaine Rivermead	1 200 \$
Association des résidents de la terrasse Lakeview	150 \$
Association des résidents de la terrasse Lakeview	570 \$
Association des résidents de la terrasse Lakeview	425 \$
Association des résidents de la terrasse Lakeview	650 \$
Association des résidents de la terrasse Lakeview	1 500 \$
Centre Communautaire Entre-Nous	1 500 \$
Groupe communautaire Deschênes	920 \$
Association des résidents du parc Champlain et des environs	1 500 \$
Ligue d'échecs de l'Outaouais	696 \$
Ligue d'échecs de l'Outaouais	1 000 \$
Maison de la Famille	1 200 \$
Club ferroviaire en voitures	3 000 \$
Association Bellevue-Nord	1 500 \$
Les aînés du Fil d'argent	650 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	1 500 \$
Association de quartier Bellevue sud de Gatineau	1 500 \$
Gala Méritas	1 500 \$
Club social Salsa Loca	3 000 \$
Coopérative de solidarité bio-équitable de l'Outaouais (CBIO)	3 000 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	1 280 \$
Ligue des voisins du Manoir des Trembles	390 \$
Ligue des voisins du Manoir des Trembles	510 \$
Loisirs St-Jean Bosco	3 000 \$
Table jeunesse Gatineau	1 950 \$
Association des Résidants des Jardins Taché	804 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais	3 000 \$
TOTAL	39 395 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS

Nom de l'organisme	Contribution financière recommandée
Centre Communautaire Entre-Nous	5 640 \$
Groupe communautaire Deschênes	7 880 \$
Grenier du petit sportif	7 430 \$
Grenier du petit sportif	15 000 \$
Carrefour culturel ESTacade	15 000 \$
Tennis Buckingham	750 \$
Tennis Buckingham	400 \$
Club de Ski Bel Ami	6 000 \$
Relais des jeunes gatinois	4 000 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	5 000 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	1 885 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	11 300 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	13 665 \$
Grenier du petit sportif	9 805 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	12 900 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	1 530 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	2 300 \$
Maison Alcide-Clément	1 400 \$
Académie des retraités de l'Outaouais	2 000 \$
Challenger de Gatineau	15 000 \$
Volleyball Cascades	5 240 \$
TOTAL	144 125 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS DE L'EXCELLENCE

Nom de l'organisme	Contribution financière recommandée
BMX Gatineau	3 000 \$
BMX Gatineau	200 \$
Association régionale de Badminton de l'Outaouais	1 500 \$
Association régionale de Badminton de l'Outaouais	1 136 \$
Association régionale de Badminton de l'Outaouais	3 000 \$
Conseil québécois des Jeunes Quilleurs et Quilleuses Inc.	1 000 \$
Masque de Fer	3 000 \$
Club Espoir Triathlon Gatineau	3 000 \$
Tennis Outaouais performance	5 000 \$
Challenger de Gatineau	16 700 \$
Loisir, sport Outaouais	2 000 \$
Loisir, sport Outaouais	2 000 \$
Diving Plongeon Canada	13 000 \$
Volleyball cascade	2 565 \$
Volleyball cascade	1 500 \$
Club de Natation de Gatineau	3 000 \$
Club de Natation de Gatineau	3 000 \$
Club de Natation de Gatineau	2 000 \$
Gatineau Synchro	1 400 \$
Club de water-polo Gatineau	1 800 \$
Club de water-polo Gatineau	2 950 \$
Club de water-polo Gatineau	2 950 \$

Le club de plongeon Gatineau	800 \$
Le club de plongeon Gatineau	1 000 \$
Le club de plongeon Gatineau	650 \$
TOTAL	82 651 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX AINÉS

Nom de l'organisme	Contribution financière recommandée
Club d'âge d'or St-Paul Aylmer	1 000 \$
Association de Hockey Senior Les Anciens Mariner inc.	600 \$
Club d'Age D'or Amicale D'Aylmer	600 \$
Les amis populaires de Masson	1 000 \$
Club les aînés St-Grégoire Buckingham	1 000 \$
Club de l'âge d'or de la Bonne humeur	1 000 \$
Les Bons copains du Grand Gatineau	1 000 \$
Cercle de Fermières de Masson-Angers	600 \$
Le Cercle de Fermières Buckingham	600 \$
Club poches-baseball les aînés et aînées du mercredi soir	1 000 \$
Club d'âge d'or St-Luc de Buckingham	1 000 \$
Les aînés du fil d'argent	1 000 \$
Club d'âge d'or Templeton	1 000 \$
Les Joyeux Lurons	600 \$
Le cercle des fermières de Touraine	600 \$
Centre arc-en-ciel	1 000 \$
English friendship Club of Gatineau	1 000 \$
Club d'âge d'or "50" le Baron	1 000 \$
La Club d'âge d'or les amies et ami du soleil inc.	1 000 \$
Club des aînés(es) de St-René	1 000 \$
Âge d'or l'anneau d'or	600 \$
L'escale St-Rosaire	1 000 \$
Club d'âge d'or St-Jean-Brébeuf	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera inc.	1 000 \$
Association des Loisirs de la Guadeloupe	600 \$
Amicale Laurent-Groulx	1 000 \$
Association des loisirs Entre-Nous	600 \$
Cartes Sainte-Bernadette	1 000 \$
Cartes Saint-Rédempteur	600 \$
Club du sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	1 000 \$
Les Amis de Saint-Jean-Bosco	1 000 \$
Les Amis de Saint-Joseph	1 000 \$
Les Amis de Saint-Raymond	600 \$
Les joyeux Retraités	1 000 \$
Club d'âge d'or Renaissance	600 \$
Amicale des philatélistes de l'Outaouais	600 \$
Club d'Âge d'Or Le Versailles	600 \$
Les Joyeux copains	1 000 \$
TOTAL	32 400 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES

Nom de l'organisme	Contribution financière recommandée
Corporation de l'âge d'or d'Aylmer	20 000 \$
Association de soccer de Gatineau	41 000 \$
Corporation de plein air de la Lièvre	26 000 \$
Corporation des loisirs de MA	26 500 \$
M-Ado jeunes	22 000 \$
Centre Action Générations des Aînés	14 000 \$
BMX Gatineau	7 600 \$
Skinouk	25 500 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	35 380 \$
Maison de l'Amitié	17 750 \$
Association des résidants du Plateau	16 250 \$
Association des résidants de l'île de Hull	6 000 \$
Association de la Fraternité du secteur Fournier	8 700 \$
Association de soccer de Hull	7 000 \$
Club de tennis de Hull	22 300 \$
Unigym Gatineau	25 094 \$
TOTAL	321 074 \$

GRAND TOTAL POUR TOUS LES PROGRAMMES

TOTAL	619 645 \$
--------------	-------------------

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	39 395 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-70046-971	144 125 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-70046-971	82 651 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air – Contributions
02-70046-971	32 400 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-70046-971	321 074 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-43*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2015 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 715 390 \$ ET DE 311 219 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à sa réunion du 1^{er} décembre 2014, a pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-116 du 8 février 2011 autorisait de mettre en place une politique pénalisant de 50 % l'aide financière des organismes qui remettent en retard leur demande au programme de soutien aux organismes culturels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2015 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 715 390 \$ et une aide en services de 311 219 \$ pour un soutien total de 1 026 609 \$;
- de maintenir les modalités de retard déjà en place dans le programme de soutien aux organismes culturels, comme stipulé dans la résolution numéro CM-2011-116, et d'en assurer son application;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B), sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente annuels avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	496 740 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
02-71538-971	25 000 \$	Rendez-vous international de la bande dessinée - Contributions
02-71531-972	47 650 \$	Un été show - Subventions
02-72410-972	75 000 \$	Patrimoine - Subventions
02-72310-972	61 000 \$	Réseau muséal - Subventions
02-72410-972	10 000 \$	Patrimoine - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71538-971	10 000 \$		Rendez-vous international de la bande dessinée - Contributions
02-72011-999	132 750 \$		Politique culturelle - Autres
02-72410-999	75 000 \$		Patrimoine - Autres
02-71531-972		20 000 \$	Un été show - Subventions
0272410-972		75 000 \$	Patrimoine - Subventions
02-72110-972		122 750 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-44*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS 2015 - 882 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 712 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-948 du 9 décembre 2014, a déjà approuvé le soutien pour l'édition 2015 de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals, à sa réunion du 20 novembre 2014, a pris connaissance des demandes et est d'accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services mentionnés ci-dessous pour la réalisation des fêtes, festivals et événements du calendrier 2015.

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
La Gatineau Loppet Gatineau 55 inc.	50 000 \$	71529	5 000 \$	Salaires des cols bleus	71526
			5 000 \$	Logistique, autres services	71529
			900 \$	Gestion des matières résiduelles	71529
			450 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			650 \$	Prime d'assurance	19100
			4 000 \$	Fabrication de neige (SLSDC)	71120
Sous-total	50 000 \$			16 000 \$	
Festibièrre de Gatineau Cinqdixquinze	60 000 \$	71529	5 800 \$	Salaires des cols bleus	71526
			4 000 \$	Salaires des policiers	71529
			2 800 \$	Stationnement en gratuité	
			10 000 \$	Logistique, autres services	71529
			1 200 \$	Gestion des matières résiduelles	71529
			500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			700 \$	Primes d'assurance	19100
Sous-total	60 000 \$			25 000 \$	
Le Grand Prix cycliste de Gatineau Grande visite de Gatineau	35 000 \$	71529	3 500 \$	Salaires des cols bleus	71526
			30 000 \$	Salaires des policiers	71529
			700 \$	Gestion des matières résiduelles	71050
			500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			300 \$	Primes d'assurance	19100
Sous-total	35 000 \$			35 000 \$	
Festival des Bâtisseurs Corporation pour le développement de la relève CB	25 000 \$	71529	3 800 \$	Salaires des cols bleus	71526
			1 000 \$	Salaires des policiers	71529
			1 200 \$	Stationnement en gratuité	
			6 000 \$	Logistique, autres services	71529
			1 200 \$	Gestion des matières résiduelles	71529
			500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			1 300 \$	Primes d'assurance	19100
Sous-total	25 000 \$			15 000 \$	
Fête nationale du Québec en Outaouais La Société nationale des Québécois et Québécoises de l'Outaouais	30 000 \$	71519	5 000 \$	Salaires des cols bleus	71526
			7 000 \$	Salaires des policiers	71519
			6 000 \$	Logistique, autres services	71519
			1 000 \$	Gestion des matières résiduelles	71529
			500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			500 \$	Primes d'assurance	19100
Sous-total	30 000 \$			20 000 \$	
Festival L'Outaouais en fête Festival l'Outaouais en fête	75 000 \$	71519	12 000 \$	Salaires des cols bleus	71526
			28 000 \$	Salaires des policiers	71519
			27 200 \$	Logistique, autres services	71519
			2 000 \$	Gestion des matières résiduelles	71529
			500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			5 300 \$	Primes d'assurance	19100
Sous-total	75 000 \$			75 000 \$	

Merveilles de sable de Gatineau Merveilles de sable de Gatineau	25 000 \$	71516	4 000 \$ 3 000 \$ 6 000 \$ 1 000 \$ 500 \$ 500 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71516 71516 71529 71050 19100
Sous-total	25 000 \$			15 000 \$	
Festival d'été Buckingham en fête Carrefour culturel ESTacade	50 000 \$	71522	5 000 \$ 14 000 \$ 4 000 \$ 4 000 \$ 1 400 \$ 500 \$ 1 100 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Bureau administratif Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71522 71522 71522 71529 71050 19100
Sous-total	50 000 \$			30 000 \$	
Auto-Show Gatineau Exposition de voitures Gatineau	20 000 \$	71529	3 000 \$ 3 000 \$ 2 500 \$ 800 \$ 500 \$ 200 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71529 71529 71529 71050 19100
Sous-total	20 000 \$			10 000 \$	
Festival country du Grand Gatineau Festival country du grand Gatineau	20 000 \$	71529	3 000 \$ 1 000 \$ 4 000 \$ 1 000 \$ 500 \$ 500 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71529 71529 71529 71050 19100
Sous-total	20 000 \$			10 000 \$	
Grands feux du Casino du Lac-Leamy Les grands feux du Lac-Leamy	175 000 \$	71513	5 000 \$ 48 000 \$ 1 000 \$ 30 000 \$ 4 500 \$ 500 \$ 11 000 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Stationnement en gratuité Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Prime d'assurance	71526 71513 71513 71529 71529 71050 19100
Sous-total	175 000 \$			100 000 \$	
Festival des cultures Molokaï Village Molokaï	20 000 \$	71529	2 500 \$ 500 \$ 1 200 \$ 4 000 \$ 1 000 \$ 500 \$ 300 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Stationnement en gratuité Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71529 71529 71529 71529 71050 19100
Sous-total	20 000 \$			10 000 \$	
Festival de montgolfières de Gatineau Festival de montgolfières de Gatineau inc.	200 000 \$	71512	75 000 \$ 75 000 \$ 10 000 \$ 15 000 \$ 20 000 \$ 50 000 \$ 10 000 \$ 1 000 \$ 24 000 \$ 12 000 \$ 28 000 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Salaires des pompiers Bornes fontaines Informatique Ville Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance Primes d'assurance Bureau administratif	71523 71512 71512 71512 71512 71523 71529 71050 19100 71512 71512
Sous-total	200 000 \$			320 000 \$	
Festival de l'Outaouais Émergent Productions des Outaouais motivés	50 000 \$	71529	3 000 \$ 6 000 \$ 1 000 \$ 3 000 \$ 1 000 \$ 500 \$ 500 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Stationnement en gratuité Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71529 71529 71529 71529 71050 19100
Sous-total	50 000 \$			15 000 \$	

Fête d'antan Corporation de la Fête d'Antan	10 000 \$	71529	1 500 \$ 1 000 \$ 1 000 \$ 500 \$ 500 \$ 500 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Gestion des matières résiduelles Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71526 71529 71529 71529 71050 19100
Sous-total	10 000 \$			5 000 \$	
Rendez-vous des saveurs Casino Lac-Leamy Le Rendez-vous des saveurs de Gatineau	25 000 \$	71529	500 \$ 500 \$	Cotisation - Abonnement FEQ Primes d'assurance	71050 19100
Sous-total	25 000 \$			1 000 \$	
Défilé du père Noël de Gatineau La Corporation du Défilé du père Noël de Gatineau	12 000 \$	71529	3 000 \$ 5 000 \$ 500 \$ 1 000 \$ 500 \$	Salaires des cols bleus Salaires des policiers Logistique, autres services Primes d'assurance Cotisation - Abonnement FEQ	71529 71529 71529 19100 71050
Sous-total	12 000 \$			10 000 \$	
TOTAL	882 000\$			712 000\$	

- d'autoriser le trésorier à :
 - verser une somme supplémentaire de 40 000 \$ non récurrente au Festival de montgolfières de Gatineau pour les frais d'exploitation liés au déplacement d'une partie du parc des caravaniers;
 - payer à l'organisme qui réalise l'événement, les dépenses encourues par celui-ci dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrits au protocole d'entente en logistique – Autres services et qui n'ont pas été rendus par la Ville;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 3 000 \$ par organisme qui pourrait être versée aux organismes s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, étude de marché selon les disponibilités budgétaires;
 - émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- selon des circonstances hors de contrôle (température, bris d'équipement, etc.), la contribution en services pourrait être supérieure selon les disponibilités budgétaires des services municipaux;
- d'autoriser le Service de police – Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :
 - donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des parcomètres;
 - autoriser la coordonnatrice de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;
- d'autoriser le Service de police à facturer Patrimoine canadien, le coût en temps supplémentaire des policiers lors de la Fête du Canada au parc Jacques-Cartier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente;

- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour l'Outaouais en fête et le Festival de montgolfières de Gatineau, sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin, d'une somme de 882 000 \$ en soutien financier et de 712 000 \$ en soutien en services de la Ville de Gatineau, seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	240 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions
02-71513-971	175 000 \$	Grands feux du casino - Contributions
02-71516-971	25 000 \$	Merveilles de sable - Contributions
02-71519-971	105 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-71522-971	50 000 \$	Buckingham en fête - Contributions
02-71529-971	327 000 \$	Autres festivals - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71512-123	40 \$		Festival des montgolfières – Temps supplémentaire – Réguliers - Pompiers
02-71512-429	2 150 \$		Festival des montgolfières - Autres assurances
02-71513-123	1 210 \$		Grands feux du casino - Temps supplémentaire – Réguliers - Pompiers
02-71513-511	25 000 \$		Grands feux du casino – Location d'espaces
02-71513-971	15 000 \$		Grands feux du casino - Contributions
02-71516-121	1 000 \$		Merveilles de sable - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71516-649	600 \$		Merveilles de sable – Autres pièces et accessoires
02-71519-121	2 290 \$		Fête nationale - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71519-519	850 \$		Fête nationale - Autres locations
02-71522-121	4 080 \$		Buckingham en Fête - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71529-649	3 970 \$		Autres festivals - Autres pièces et accessoires
02-71050-999	32 480 \$		Administration - Fêtes et festivals - Autres
02-71512-121		7 190 \$	Festival des montgolfières - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71512-513		15 000 \$	Festival des montgolfières – Location d'équipements
02-71512-971		40 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions
02-71513-121		540 \$	Grands feux du casino - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71513-431		6 420 \$	Grands feux du casino - Services techniques

02-71522-649	4 000 \$	Buckingham en Fête - Autres pièces et accessoires
02-71529-121	460 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers
02-71529-124	60 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers – Cols bleus
02-71529-971	15 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-45*

VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 2 481 514 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR JACQUES BLAIS - 48 RUE DE LA CHIMÈRE - DISTRICT ELECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 481 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 0, rue de la Chimère;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Blais, propriétaire du lot voisin, soit le lot 2 481 515 du cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 48, rue de la Chimère, a signifié son intérêt à se porter acquéreur du lot 2 481 514, d'une superficie de 221,7 m², dans le but de consolider sa propriété et ainsi en assurer l'entretien;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une consultation auprès des services municipaux concernés, le Service des biens immobiliers confirme que cette parcelle n'est pas requise pour les besoins de la Ville et qu'elle peut donc être déclarée excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation a permis de déceler la présence d'une conduite d'égout pluvial sur le lot 2 481 514. Conséquemment, la Ville de Gatineau conservera une servitude d'utilités publiques sur l'ensemble du lot 2 481 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 221,7 m²;

CONSIDÉRANT QU'après avoir proposé la vente du terrain à l'un des propriétaires contigus au lot 2 481 514 situé au 47, rue de la Chimère, celui-ci informa la Ville qu'il n'est pas intéressé à acquérir, en tout ou en partie, le lot 2 481 514;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 481 514 est non développable par lui-même et qu'il y a absence de marché, le seul acheteur potentiel du terrain étant monsieur Jacques Blais, l'autre voisin situé au 48, rue de la Chimère, ce lot est donc sans valeur marchande conventionnelle, et que dans ce contexte, la valeur au rôle d'évaluation a servi de base de négociation pour la vente du lot 2 481 514;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, monsieur Jacques Blais, propriétaire du lot voisin situé au 48, rue de la Chimère, a déposé, le 10 octobre 2014, une offre d'achat proposant d'acquérir le lot 2 481 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 221,7 m², au prix de 4 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre d'achat et de vendre de gré à gré le lot 2 481 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 221,7 m², au prix de 4 000 \$ plus les taxes applicables à monsieur Jacques Blais, propriétaire du lot voisin, soit le lot 2 481 515 du cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 48, rue de la Chimère, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 10 octobre 2014, laquelle inclut une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville sur la totalité du lot 2 481 514;
- de mandater le Service du greffe à superviser et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-46*

GRILLE DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS SITUÉS DANS LES PARCS INDUSTRIELS, D'AFFAIRES ET TECHNOLOGIQUES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1208 du 13 novembre 2007, approuvait les prix de vente des terrains situés dans les parcs industriels, d'affaires et technologiques, le tout conformément à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise, entre autres, que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente ».

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-567 du 21 juin 2011, modifiait sa résolution numéro CM-2007-1208 fixant ainsi les prix des terrains dans les parcs industriels, d'affaires et technologiques pour les années 2012, 2013 et 2014, comme décrit dans le tableau ci-dessous:

	Taux de vente		
	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2014
	\$/m² (\$/pi ²)	\$/m² (\$/pi ²)	\$/m² (\$/pi ²)
Aéroparc	16,15 \$ (1,50 \$)	19,38 \$ (1,80 \$)	22,60 \$ (2,10 \$)
Technoparc	16,15 \$ (1,50 \$)	19,38 \$ (1,80 \$)	22,60 \$ (2,10 \$)
Buckingham	10,76 \$ (1,00 \$)	10,76 \$ (1,00 \$)	10,76 \$ (1,00 \$)
Masson-Angers*	N/A	N/A	N/A
Pink (terrains desservis)	14,21 \$ (1,32 \$)	17,01 \$ (1,58 \$)	19,91 \$ (1,85 \$)
Pink (terrains non desservis)	7,11 \$ (0,66 \$)	8,51 \$ (0,79 \$)	9,90 \$ (0,92 \$)

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration de la grille de prix en 2011, le dernier terrain disponible dans le parc d'affaires de Masson-Angers était en processus de vente et n'a donc pas fait l'objet d'une mise à jour du prix 37,68 \$/m² (3,50 \$/pi²) en 2011, laquelle vente ne s'est jamais concrétisée, ce terrain étant toujours disponible à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable, en collaboration avec le Service des biens immobiliers, Développement économique – CLD Gatineau ainsi que les acteurs du milieu, préparent actuellement une étude à être réalisée par une firme externe afin d'établir une nouvelle grille de prix d'une durée de cinq ans pour les parcs industriels, d'affaires et technologiques municipaux qui permettra d'assurer la maximisation de la richesse par la création d'emplois de qualité, l'optimisation de la valeur des terrains municipaux et la diversification des parcs industriels, d'affaires et technologiques publics et privés;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat sera octroyé au plus tard au printemps 2015 et que les résultats sont attendus à l'automne 2015, cet échéancier ne permettra pas d'établir une nouvelle grille de prix pour l'année 2015, la grille de prix actuelle étant échue depuis le 31 décembre 2014. Il est donc recommandé de procéder à une indexation des prix de vente de terrains pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse sommaire réalisée par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, ce dernier confirme qu'une indexation moyenne de 4 % est représentative du marché immobilier industriel, ce qui est également en lien avec la variation des taux industriels du nouveau rôle d'évaluation municipal (3,6 %);

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ainsi que Développement économique – CLD Gatineau ont été consultés et sont favorables à la présente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil:

- d'approuver la grille de prix de vente des terrains dans les parcs industriels, d'affaires et technologiques pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, laquelle correspond à une indexation moyenne de 4 %, soit une augmentation représentative du marché immobilier industriel, comme décrit ci-dessous :

	Taux de vente
	Au 1 ^{er} janvier
	2015
	\$/m² (\$/pi ²)
Aéroparc	23,47 \$ (2,18 \$)
Technoparc	23,47 \$ (2,18 \$)
Buckingham	11,19 \$ (1,04 \$)
Masson-Angers	44,13 \$ (4,10 \$)
Pink (terrains desservis)	20,67 \$ (1,92 \$)
Pink (terrains non desservis)	10,33 \$ (0,96 \$)

- de mandater le Service des biens immobiliers à revoir cette grille de prix de vente des terrains situés dans les parcs industriels, d'affaires et technologiques de la ville de Gatineau, une fois que les conclusions de l'étude de marché auront été analysées, le tout sous réserve de l'approbation du conseil municipal, comme stipulé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à se conformer à la « Procédure pour la vente d'un terrain » adoptée par Développement économique – CLD Gatineau le 21 juin 2007, puis amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif